

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 10 février 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

#### **CE-2016-141-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2016-142-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2016-143-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 3 FÉVRIER 2016**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 3 février 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2016-144-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire du 21 janvier 2016 ;
  - de la commission des sports, loisirs et plein air du 27 janvier 2016.
- 

#### **CE-2016-145-DEC COMITÉ DE TOPONYMIE / NOUVEAU PROCESSUS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2011-328-DEC, adoptée le 6 avril 2011, adoptant le nouveau processus proposé par la Direction de l'aménagement du territoire ainsi que la Direction des communications dans le cadre de la « création d'un espace public / cheminement d'une proposition odonymique » ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-229-DEC, adoptée le 25 février 2015, mandatant la commission de la gestion et de l'entretien du territoire pour revoir l'ensemble du processus de nomination des espaces publics;

ATTENDU le dépôt des documents intitulés « comité de toponymie – mandat, composition et fonctionnement » et « comité de toponymie – règles générales de toponymie » joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution du comité exécutif numéro CE-2011-328-DEC.

ATTENDU la recommandation numéro GES-2016-01-21/01 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant l'adoption d'un nouveau processus dans le cadre du comité de toponymie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif adopte ce nouveau processus lequel se détaille comme suit et a pour mandat de:

- proposer des noms aux voies de communication publiques (rue, avenue, chemin, boulevard, rang, etc.), aux édifices publics (bâtiment, local ou salle) et autres espaces publics (parc, espace vert, promenade, etc.), et ce, dans les domaines suivants: culturel, historique, loisir, municipal, sportif, etc.;
- s'assurer de la mise en place d'une banque de noms et autres instruments qui pourront être nécessaires au comité de toponymie pour assurer ses responsabilités;
- permettre aux citoyens de suggérer des noms et d'en faire l'analyse lorsque requise;
- s'assurer du respect des critères de sélection et des règles d'écriture et d'affichage en vigueur pour la nomination des rues (CTQ);
- diffuser de l'information toponymique, lorsque nécessaire (ex. guide toponymique, site Web, chronique dans les journaux, etc.);
- collaborer lorsque requis avec la Commission de toponymie du Québec et se tenir au courant de l'information toponymique qu'elle produit et s'en inspirer.

Que le comité de toponymie agisse à titre consultatif auprès du conseil municipal.

Que le comité de toponymie soit composé de sept (7) membres votants répartis comme suit:

- un représentant de la Direction de l'urbanisme durable;
- un représentant de la Direction des communications;
- un représentant de la Direction du loisir et vie communautaire;
- deux élus municipaux;
- un représentant de la Société d'histoire de Terrebonne;
- un représentant du cabinet du maire.

Que le comité de toponymie relève de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire et la coordination dudit comité est assurée par la Direction de l'urbanisme durable. Cette dernière convoque le comité au besoin et s'assure du suivi des recommandations du comité auprès de la commission.

Que les citoyens puissent soumettre des propositions de noms qui seront conservées et analysées par le comité au besoin. Le comité de toponymie peut être rejoint par courriel à l'adresse [toponymie@ville.terrebonne.qc.ca](mailto:toponymie@ville.terrebonne.qc.ca).

Que la résolution du comité exécutif numéro CE-2011-328-DEC soit et est abrogée.

---

**CE-2016-146-DEC      ANALYSE ET RECOMMANDATION / AJOUT D'USAGE  
DE RESTAURATION EN COMPLÉMENT À L'INDUSTRIE  
DE BRASSEUR ET D'EMBOUTEILLAGE / CIDRERIE  
SOLAR / RUE DES FORGES**

ATTENDU la demande de modification règlementaire visant à autoriser l'implantation et l'exercice d'un bistro en complémentarité à la production de boisson alcoolisée dans le Parc industriel 640-Ouest;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-714-DEC, adoptée le 10 juin 2015, mandatant la Direction de l'urbanisme durable, en collaboration avec la Direction du greffe et affaires juridiques, à intégrer aux règlements de concordance, en cours d'élaboration, les éléments nécessaires à la réalisation du volet industriel du projet soit la production de boisson alcoolisée;

ATTENDU QUE le volet bistro du projet répond à une tendance du marché et permet de consolider une activité industrielle locale;

ATTENDU l'analyse de la Direction de l'incendie;

ATTENDU l'analyse du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu;

ATTENDU l'analyse et la recommandation favorable de la Direction de l'urbanisme durable;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2016-01-21/02 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la modification règlementaire pour le projet de cidrerie sur la rue des Forges ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif accepte la demande de modification de la réglementation d'urbanisme visant à autoriser l'implantation et l'exercice d'un bistro en complémentarité à la production de boisson alcoolisée dans le Parc industriel 640-Ouest.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est mandatée, en collaboration avec la Direction du greffe et affaires juridiques, à élaborer et à présenter pour approbation subséquente un avant-projet de modification à la réglementation d'urbanisme afin d'encadrer par usage conditionnel la restauration et la vente au détail de boisson alcoolisée dans la zone 8460-29.

---

**CE-2016-147-DEC      OFFRE DE SERVICES / MANDAT AUX  
PROCUREURS / RETAINER / 2016**

ATTENDU QUE la Ville retient les services professionnels de la firme Deveau avocats depuis de nombreuses années pour toutes questions qui sont de nature non contentieuse, et ce, en vertu d'un mandat de type «retainer». Ce mandat a été reconduit d'année en année depuis 1994 et les services rendus sont satisfaisants;

ATTENDU QUE la Ville recevait une offre de services professionnels de la même firme pour renouveler ce mandat pour l'année 2016, et ce, au même prix que les années passées;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler le contrat de type « retenir » pour l'année 2016 avec la firme Deveau avocats aux mêmes conditions que celles prévues à la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-91-DEC;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que soit renouvelé, aux mêmes conditions et au même prix de 1 800\$ par mois (taxes en sus), pour l'année 2016, le mandat à la firme Deveau avocats, aux conditions mentionnées à l'offre de services professionnels datée du 1<sup>er</sup> février 2016, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. *(cette dépense est prévue au certificat des dépenses incompressibles numéro 2016-0001 émis par la trésorière)*

---

**CE-2016-148-DEC      RADIATION / FACULTÉ DE RACHAT ET CLAUSE  
RÉSOLUTOIRE / 9026-7329 QUÉBEC INC. / M.  
ROBERT BOURGOUIN**

ATTENDU QU'un acte de vente par la Ville de Terrebonne à la société 9026-7329 Québec inc. est intervenu le 4 mars 2015 devant Me Daniel Lafond, notaire, et a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 21 384 961 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accorder mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de la clause résolutoire créée en faveur de la Ville par la société 9026-7329 Québec inc., tel que mentionné à l'acte préparé par Me Daniel Lafond, notaire, modifié par la Direction du greffe et affaires juridiques et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée, et tous les documents y afférents, afin de donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2016-149-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS  
D'ADMINISTRATION / LISTE DES FACTURES /  
DÉNEIGEMENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 278 899,36\$ préparée le 3 février 2016 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 5 042 748,63\$ préparée le 1<sup>er</sup> février 2016 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 1 188 105,30\$ préparée le 3 février 2016.

---

**CE-2016-150-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES  
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 519 759,37\$ préparée le 4 février 2016 ;

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 3 202 843,91\$ préparée le 1<sup>er</sup> février 2016.

---

**CE-2016-151-DEC      NOMINATION / JARDINIER / SERVICE DES PARCS  
ET ESPACES VERTS / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de jardinier au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Luc Arsenault au poste de jardinier au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 11 février 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2016-152-REC      SOUMISSION / ACHAT DE VÉHICULES « DODGE  
CHARGER POLICE AWD » POUR LA DIRECTION  
DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de véhicules « Dodge Charger Police AWD » pour la Direction de la police (SA16-9001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 janvier 2016 à 11 h 09, à savoir :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) | 135 978,63\$ t.t.c. |
| Grenier Chrysler Dodge Jeep inc.       | 137 878,02\$ t.t.c. |
| Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.        | 141 212,30\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE la soumission de la société Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 128 772\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 8 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)**, datée du 25 janvier 2016, pour l'achat de quatre (4) véhicules « Dodge Charger Police AWD », le tout pour un montant de 118 268\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0042 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

---

**CE-2016-153-REC      SOUMISSION / ACHAT DE VÉHICULES « FORD BERLINE POLICE INTERCEPTOR » ET « FORD UTILITAIRE POLICE INTERCEPTOR » POUR LA DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de véhicules « Ford Berline Police Interceptor » et « Ford Utilitaire Police Interceptor » pour la Direction de la police (SA16-9002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 janvier 2016 à 11 h 11, à savoir :

|                                 |                                    |
|---------------------------------|------------------------------------|
| LaSalle Ford                    | 186 267,55\$ t.t.c. <i>corrigé</i> |
| Terrebonne Ford inc.            | 188 602,69\$ t.t.c.                |
| Albi Ford Lincoln Joliette inc. | 190 078,97\$ t.t.c.                |
| Blainville Ford inc.            | 190 487,13\$ t.t.c.                |

ATTENDU QUE la soumission de la société LaSalle Ford s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 192 583\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LASALLE FORD**, datée du 25 janvier 2016, pour l'achat de trois (3) « Ford Berline Police Interceptor » et de deux (2) « Ford Utilitaire Police Interceptor » pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 162 007\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0043 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

---

**CE-2016-154-DEC      SOUMISSION / ACHAT DE VÉHICULES BANALISÉS (TOYOTA ET KIA) POUR LA DIRECTION DE LA POLICE / LOT 1**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de véhicules banalisés (Toyota et Kia) pour la Direction de la police (SA16-9007) (Lot 1) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 janvier 2016 à 11 h 06, à savoir :

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Automobiles Léveillé inc. | 61 582,22\$ t.t.c. |
| Longueuil Toyota          | 63 929,07\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE la soumission de la société Automobiles Léveillé inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la société **AUTOMOBILES LÉVEILLÉ INC.**, datée du 21 janvier 2016, pour l'achat de deux (2) Toyota Camry hybride 2016 pour la Direction de la police (lot 1), le tout pour un montant de 53 561,38\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0044 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

---

**CE-2016-155-DEC      SOUMISSION / ACHAT DE VÉHICULES  
BANALISÉS (TOYOTA ET KIA) POUR LA  
DIRECTION DE LA POLICE / LOT 2**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de véhicules banalisés (Toyota et Kia) pour la Direction de la police (SA16-9007) (Lot 2) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 janvier 2016 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 26 janvier 2016 à 11 h 06, à savoir :

|                                |                    |
|--------------------------------|--------------------|
| Albi Le Géant Kia de Mascouche | 34 333,83\$ t.t.c. |
|--------------------------------|--------------------|

ATTENDU QUE la soumission de la société Albi Le Géant Kia de Mascouche s'est avérée conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 8 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la société **ALBI LE GÉANT KIA DE MASCOUCHE**, datée du 26 janvier 2016, pour l'achat d'un (1) véhicule Kia Sedona 2016 pour la Direction de la police (lot 2), le tout pour un montant de 29 862\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0045 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

---

**CE-2016-156-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
ACHAT D'ÉTUIS POUR ARMES À FEU**

ATTENDU l'acceptation de la fiche de nouvelle initiative numéro 1 de 4 pour le remplacement d'étuis à pistolet de type SLS datant de 2005 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat d'étuis pour armes à feu;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif autorise la Direction de la police à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat d'étuis pour armes à feu* ».

---

**CE-2016-157-DEC      NOMINATION /      POLICIERS      RÉGULIERS  
(AUXILIAIRES)**

ATTENDU QUE la Direction de la police doit procéder à la nomination de quatorze (14) policiers temporaires au poste de policiers réguliers auxiliaires permettant de hausser les effectifs réguliers à 165 policiers, et ce, afin de mettre en application la prochaine convention collective ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer les policiers suivants au poste de « policier régulier (auxiliaire) » à compter du 14 février 2016 :

- M. Simon Bergeron-Rochette, mat. 377
- M. Yohan Jean-Dupuis, mat. 387
- Mme Geneviève Tremblay, mat. 380
- M. Guillaume Lemay-Lelièvre, mat. 388
- M. Charles Ballard, mat. 381
- M. Pier-Luc Vallée, mat. 389
- M. Yan Labrecque, mat. 383
- Mme Stéphanie Lemay-Terriault, mat. 391
- M. Johé Gallant-Proulx, mat. 384
- Mme Katrine Oliveira-Chartrand, mat. 394
- Mme Rébecca Bergeron, mat. 385
- M. Nicolas Marcotte, mat. 396
- M. Jean-Philippe Vong., mat. 386
- M. Jérôme Chouinard, mat. 397

le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

---

**CE-2016-158-DEC      NOMINATION / SERGENTS DÉTECTIVES**

ATTENDU QUE la Direction de la police doit procéder à la nomination de quatre (4) sergents détectives selon les banques d'éligibilités qui furent créées lors des concours numéros 124-1 110923 et 3212 140213 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer des policiers suivants au poste de « sergent détective » à compter du 14 février 2016 :

- Mme Karine Héroux, mat 133
- M. Simon Larivière, mat. 290
- M. Jonathan Bergeron, mat. 328
- Mme Isabelle Roy, mat. 288

le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

---

**CE-2016-159-DEC      SOUMISSION / INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE PUBLIQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'installation de bornes de recharge publiques (SA15-9075) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 décembre 2015 ;

ATTENDU QUE onze (11) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 janvier 2016 à 11 h 01, à savoir :

|  |                    |
|--|--------------------|
| IDE Solutions  | 22 276,41\$ t.t.c. |
| Installume inc.  | 26 506,34\$ t.t.c. |
| JNA Leblanc Électrique inc.                              | 26 789,18\$ t.t.c. |
| Laurin, Laurin (1991) inc.                               | 27 806,71\$ t.t.c. |
| G-Tek inc.   | 32 297,90\$ t.t.c. |
| Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.                   | 33 802,65\$ t.t.c. |
| 9144-6823 Québec inc.<br>(Groupe Vigneault Lumilec inc.) | 36 837,99\$ t.t.c. |
| Construction Eiffel inc.                                 | 39 551,40\$ t.t.c. |
| Neoelect inc.  | 40 196,41\$ t.t.c. |
| Les Services Électriques<br>Blanchette inc.              | 47 070,77\$ t.t.c. |
| Systèmes Urbains inc.                                    | 51 227,11\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE la soumission de la société IDE Solutions s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 21 janvier 2016 par M. Sylvain Leduc, concepteur senior électricité, de la firme Rochon experts-conseils inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 21 janvier 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **IDE SOLUTIONS**, datée du 19 janvier 2016, pour l'installation de bornes de recharge publiques, le tout pour un montant de 19 375\$ (taxes en sus) à être pris à même la réserve pour imprévus et des fonds disponibles des règlements numéros 511 et 541. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0037 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-160-DEC      SOUMISSION / ACHAT DE CAMIONNETTES  
« FORD F-250 »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de camionnettes « Ford F-250 » (SA16-9003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 janvier 2016 à 11 h 14, à savoir :

|   | <b>LOT 1</b><br>F-250 Super Duty<br>cabine double | <b>LOT 2</b><br>F-250 Super Duty<br>cabine six (6) places |
|---|---|---|
| Terrebonne Ford inc.                    | <b>38 109,08\$ t.t.c.</b>                         | <b>39 493,38\$ t.t.c.</b>                                 |
| Jacques Olivier Ford inc.               | 39 158,18\$ t.t.c.                                | 40 542,48\$ t.t.c.  |
| Albi Ford Lincoln Joliette inc.         | 39 785,70\$ t.t.c.                                | 41 170,00\$ t.t.c.  |
| Blainville Ford inc.                    | 39 921,03\$ t.t.c.                                | 41 880,21\$ t.t.c.<br><i>corrigé</i>                      |
| Grenier Chevrolet Buick GMC inc.        | 41 664,03\$ t.t.c.                                | 42 933,35\$ t.t.c.  |
| Albi Chevrolet Buick GMC Corvette Laval | 42 078,55\$ t.t.c.                                | 43 631,86\$ t.t.c.  |
| Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)  | --  | 41 390,93\$ t.t.c.  |
| Grenier Chrysler Dodge Jeep inc.        | --  | 45 320,84\$ t.t.c.  |

ATTENDU QUE la soumission de la société Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 janvier 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 26 janvier 2016, pour l'achat d'une camionnette F-250 Super Duty à cabine double (lot 1) pour un montant de 33 145,53\$ (taxes en sus) et pour l'achat d'une camionnette F-250 Super Duty à cabine six (6) places pour un montant de 34 349,53\$ (taxes en sus), le tout pour un montant total de 67 495,06\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0046 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

**CE-2016-161-REC      SOUMISSION / ENTRETIEN DE LA PLOMBERIE  
DANS LES IMMEUBLES / CONTRAT D'UN (1) AN  
AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien de la plomberie dans les immeubles pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9009) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 janvier 2016 à 11 h 01, à savoir :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Plomberie JD inc.                            | 129 116,93\$ t.t.c. |
| Av-Tech inc.                                 | 133 359,50\$ t.t.c. |
| Pompe François Néron inc.                    | 141 534,23\$ t.t.c. |
| Plomberie Charbonneau inc.                   | 152 226,90\$ t.t.c. |
| ACGM   | 155 216,25\$ t.t.c. |
| Entreprises Larry Chauffage Gaz Naturel inc. | 156 124,55\$ t.t.c. |
| Pure Plomberie inc.                          | 158 895,45\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE la soumission de la société Plomberie JD inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 janvier 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 147 168\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **PLOMBERIE JD INC.**, datée du 26 janvier 2016, pour l'entretien de la plomberie dans les immeubles, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 112 300\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0047 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-162-DEC      RENOUVELLEMENT / SOUMISSION / SERVICES  
D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE, DE  
VENTILATION ET D'AIR CLIMATISÉ**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 10-01-2015, adoptée le 19 janvier 2015, acceptant la soumission de la société Navada ltée pour les services d'entretien du système de chauffage, de ventilation et d'air climatisé pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 136 259,02\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA14-9060) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA14-9060 pour l'entretien du système de chauffage, de ventilation et d'air climatisé est échue depuis le 20 janvier 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 138 390,46\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,565%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 février 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter le renouvellement du contrat pour les services d'entretien du système de chauffage, de ventilation et d'air climatisé avec la société Navada ltée, et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 120 365,70\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0048 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-163-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
NETTOYAGE DES STATIONS DE POMPAGE, DES  
PUITS HUMIDES ET AUTRES ESPACES CLOS /  
CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS  
DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le nettoyage des stations de pompage, des puits humides et autres espaces clos pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***Le nettoyage des stations de pompage, des puits humides et autres espaces clos pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement*** ».

---

**CE-2016-164-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
TRAITEMENT DE FRÊNES AVEC L'INSECTICIDE  
TREE-AZIN**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire fera traiter, en 2016, certains frênes publics dans un rayon de 500 m des treize (13) foyers d'infestations avec l'insecticide Tree-Azin afin de limiter la dispersion de l'insecte, et ce, dans le cadre du plan d'action dans la lutte à l'agrile du frêne ;

ATTENDU QUE le traitement au Tree-Azin permet de protéger les frênes traités pour une période de deux (2) ans ;

ATTENDU QUE le traitement des frênes offrant un potentiel de conservation s'inscrit dans le plan d'action municipal de lutte à l'agrile du frêne ;

ATTENDU QUE le traitement des frênes est obligatoire pour éviter l'abattage de ceux se trouvant à l'intérieur d'un rayon de 500 m d'un site d'infestation, et ce, en conformité avec le règlement municipal de lutte à l'agrile du frêne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le traitement de frênes à l'aide de l'insecticide Tree-Azin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Le traitement de frênes avec l'insecticide Tree-Azin** ».

---

**CE-2016-165-REC      SOUMISSION / ACHAT D'UN BALAI ASPIRATEUR DE RUE COMPACT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un balai aspirateur de rue compact (SA16-9013) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 décembre 2015 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 19 janvier 2016 à 11 h 15, à savoir :

Accessoires Outillage limitée      224 208,15\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Accessoires Outillage limitée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 19 janvier 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 304 683,75\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 8 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE**, datée du 18 janvier 2016, pour l'achat d'un balai aspirateur de rue compact, le tout pour un montant de 220 006\$ (taxes en sus) moins l'échange du balai aspirateur Johnston modèle 805 au montant de 25 000\$ pour un montant total de 195 006\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 631. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0038 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-166-DEC      HONORAIRES      PROFESSIONNELS  
EXCÉDENTAIRES / RÉAMÉNAGEMENT / ÉDIFICE  
CLAUDE-DESJARDINS / 513, MONTÉE MASSON**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 411-08-2013, adoptée le 12 août 2013, acceptant la soumission de la firme Bergeron Bouthillier Architectes pour les services professionnels (équipe pluridisciplinaire) pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux pour le réaménagement au 513, montée Masson pour un montant de 110 376\$ (t.t.c) (SA13-1008) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 423-09-2014, adoptée le 8 septembre 2014, acceptant la soumission de la société Bernard Malo inc. pour des travaux de réaménagement du 513, montée Masson pour un montant révisé de 1 540 700\$ (t.t.c.) (SA14-1002) ;

ATTENDU QUE la firme Bergeron Bouthillier Architectes a présenté des honoraires supplémentaires de 44 148,25\$ (t.t.c.) pour des modifications de conceptions et quelques demandes de la Ville ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif approuve les honoraires supplémentaires émis par la firme Bergeron Bouthillier Architectes et autorise la trésorière à payer un montant de 38 398,14\$ (taxes en sus) à la firme Bergeron Bouthillier Architectes, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 541. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0052 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-167-DEC      TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / CONSTRUCTION  
/ NOUVEAU PAVILLON NAPOLEON-GAUTHIER /  
5900, RUE RODRIGUE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 317-06-2015, adoptée le 8 juin 2015, acceptant la soumission de la société Quadrax & Associés EG pour la construction du pavillon Napoléon-Gauthier pour un montant de 3 627 000\$ (t.t.c) (SA15-6007) ;

ATTENDU QUE la société Quadrax & Associés EG a présenté un avis de changement numéro AMA-50 pour un excédent de coûts totalisant une somme de 48 703,11\$ (t.t.c.) essentiellement pour l'ajout de cornières en acier pour le support du revêtement extérieur en maçonnerie pour l'élévation principale ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 février 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif approuve l'avenant de modification émis par la société Quadrax & Associés EG pour des travaux supplémentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 42 359,74\$ (taxes en sus) à la société Quadrax & Associés EG, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 558. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0603 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-168-REC      RENOUVELLEMENT / MANDAT DES MEMBRES /  
COMITÉ DE DÉMOLITION**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 621-12-2013, adoptée le 9 décembre 2013, nommant les élus municipaux sur le comité de démolition ;

ATTENDU QUE le mandat des élus municipaux est échu, et ce, en vertu du règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation de sol dégagé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil de désigner, pour un mandat de deux (2) ans, les personnes suivantes à titre de membre du comité de démolition, à savoir :

- M. Marc Campagna, conseiller
- M. Réal Leclerc, conseiller
- M. Frédéric Asselin, conseiller

Et comme membre substitut :

- Mme Claire Messier, conseillère

Que le conseil nomme également la coordonnatrice en planification urbaine à la Direction de l'urbanisme durable comme secrétaire du comité de démolition.

---

**CE-2016-169-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h45.

---

---

Président

---

Assistant-secrétaire